

Octobre 2009

## FLASH INFO

Au nom du principe d'égalité hommes/femmes défendu par la législation européenne, le conseil d'orientation des retraites (COR) a proposé de revoir les bonifications de retraites accordées aux femmes, décision confirmée par un arrêt de la Cour de cassation. La France devra s'y conformer et propose de négocier sur la base des arguments suivants : dans notre secteur d'activité, il était offert deux ans de cotisations supplémentaires aux les mères de famille. Cet avantage pourrait être remis en cause.

Ces nouvelles dispositions vont être discutées à partir du mois de septembre pour être applicables à l'automne 2009, la CFE-CGC sera présente autour de la table des négociations. Pour nous, même si nous sommes très attachés au principe d'égalité entre les hommes et les femmes, il ne faudrait pas remettre en question ce faible avantage donné aux mères de famille. Néanmoins, nous devons admettre que certains papas puissent revendiquer cet avantage si ils ont effectivement élevé leurs enfants seuls.

Avant la rencontre avec le Ministère, la CFE-CGC a émis quelques pistes de début de négociation. Elle demande à minima de garder au bénéfice des femmes au moins une année incompressible suite à la naissance de l'enfant, la seconde année pourrait être donnée au père ou à la mère après consensus entre les parents. Mais il ne s'agit là que d'une piste de début de négociation, je compte sur vous pour nous faire des propositions qui seront relayées courant septembre. Le gouvernement, quant à lui, n'a donné aucune prérogative mais nous a déjà prévenu qu'il ne mettrait pas un sou de plus sur ce sujet.

L'arrivée d'un enfant pénalise quasiment toujours une femme (jamais un homme) dans l'évolution de sa carrière. Les suites de la maternité entraînent aussi une différence de salaire de 23 % en moyenne due aux absences (congé de maternité, congé parental, enfant malade, temps partiel etc)... En voulant supprimer ce dispositif, on creuse encore plus les inégalités au niveau de la retraite. Le montant moyen de la pension d'une femme est catastrophique (dans la tranche des 65-69 ans : 961 euros pour une femme ; pour un homme c'est 1671 euros !).

**N'en rajoutons pas : protégeons les femmes qui arrivent à la retraite et qui auront du mal à subvenir à leurs besoins !**

Le Réseau Equilibre a besoin de vos idées et attends vos propositions. Envoyez-les à [marie-line.brugidou@ceairbus.com](mailto:marie-line.brugidou@ceairbus.com) Elle relayera vos souhaits :

Marie-Line BRUGIDOU, Responsable du Réseau Equilibre Airbus et du Réseau Equilibre National CFE-CGC.